

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans la Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Avec la commission d'enquête, le grabuge a recommencé. A quelle besogne sert la justice aux mains des hommes de parti. — Le calme d'une journée « révolutionnaire ». Les bienfaits de la paix sociale et la propagande mensongère des adversaires de la démocratie.

La commission d'enquête a « repris ses travaux ». Le grabuge a recommencé. Les amateurs de gâchis se réjouissent. Joie ! joie, on va pouvoir piétiner dans la boue et en éclabousser les passants. La grande affaire sera de se déshonorer réciproquement. Et, de nouveau, les potins circulent, la suspicion rôde. L'air est empoisonné. Quelle fête !

Le journal royaliste attendait cette reprise avec une impatience qu'il ne cherchait pas à dissimuler. Ces jours derniers, il avouait même sa crainte que l'usine à gaz asphyxiant cessât d'empester le monde politique. Pourvu, disait-il, que les vacances n'aient pas atténué le zèle de ce bon M. Louis Marin. Pourvu que l'élection du Président de la République et la campagne pour la représentation proportionnelle n'absorbent pas son temps et ne le détournent pas de son premier devoir !

Ces braves gens qu'anime un haut souci de vertu avaient peur que ce soit de couler la source fangeuse qui alimente leur moulin à calomnies. Mais les voilà maintenant rassurés. Ils ne manqueront pas d'aliments, ils auront leur pâture quotidienne. Ils ne se tiennent pas de joie :

« Je dois de vives excuses à M. Louis Marin et je les lui fais sans trainer. Les soucis de la représentation proportionnelle n'ont pas nuï à la haute besogne d'assainissement qu'il a entreprise à la commission d'enquête. A peine revenu à ses devoirs, il les a rouverts et cette œuvre vertueuse fait un événement... »

Ainsi s'exprimait samedi le journal pour qui travaille la commission d'enquête ! Et il a bien sujet d'être content... Sur le simple vu d'un papier quelconque, le Président de la commission a lancé aux quatre vents de la diffamation publique les noms de trois hommes politiques. Par hasard, bien entendu, ils sont ses adversaires et par une coïncidence providentielle il se trouve parmi eux le nom de M. Painlevé — dont M. Louis Marin combat ardemment la candidature à l'Élysée...

Or, nous ne sommes plus qu'à neuf jours de l'élection ! Neuf jours ! C'est bien le diable si on ne réussit pas à faire trainer l'affaire pendant un si court laps de temps. Il ne faut qu'une minute pour lancer une calomnie quand on sait s'y prendre. Pour en détruire l'effet, c'est beaucoup plus difficile et beaucoup plus long. Et le Congrès de Versailles se réunira avant que l'effet produit soit complètement dissipé. Ainsi le mauvais tour sera joué. On aura réussi à éliminer un concurrent redouté en le frappant de suspicion...

Voilà à quelle injustice peut servir la justice mise aux mains d'hommes de parti. Telle est la « haute besogne d'assainissement » pour laquelle M. Louis Marin reçoit les félicitations du journal royaliste. — C'est un châtimement bien mérité !

Le Premier Mai a été calme dans l'ensemble du pays. Cet excellent communiqué n'a surpris personne et a réjoui tout le monde.

A cette occasion, nos confrères ont rappelé le « Premier Mai » d'autrefois avec troubles dans la rue, revendications par l'émeute et bagarres sanglantes. « Et cela se passait en des temps très anciens ! »

Quelles étaient, en 1890, les revendications ouvrières présentées à la Chambre des députés par un cortège qui venait d'entendre les discours de Jules Guesde et de Vaillant ?... Il réclamait la journée de huit heures, le repos hebdomadaire et une loi d'assurance contre les accidents du travail. A quoi on ajouta, quelques années plus tard, des garanties contre les risques de la vie !

Programme qui nous semble anodin et qui semblait révolutionnaire ! Il suffisait à épouvanter nombre de braves gens qui dénonçaient ces re-

vendications comme de dangereuses chimères capables de bouleverser la société !... Tout cela est réalisé depuis longtemps et la société démocratique est toujours debout plus solide que jamais.

Aujourd'hui, si les consignes de désordre ne sont plus obéies par les masses ouvrières, c'est tout simplement parce qu'elles sentent très nettement qu'elles n'ont plus besoin de recourir à la violence pour faire entendre leurs revendications.

Grand progrès qui nous assure cet inestimable bienfait de la paix sociale et si nos nationalistes, au lieu d'être les exploités politiques de l'idée de Patrie, étaient de véritables patriotes, ils seraient les plus ardents à proclamer que cette paix sociale n'est nulle part mieux assurée qu'en France. Notre pays est le seul qui ait traversés sans troubles profonds, sans déchirements sociaux ces terribles années de guerre et d'après-guerre. Depuis douze ans il a vécu dans un ordre plein d'activité et semblait, au milieu d'un monde prêt à s'abîmer, un îlot de calme et tranquille labeur.

Tous les bons Français devraient s'en réjouir. Mais cet aveu serait la condamnation de la propagande politique qui vise à faire croire que la démocratie est un régime de désordre et de perdition. Il faut que les affaires de la Nation aillent mal pour que les affaires du nationalisme aillent bien. Et c'est pourquoi vous voyez ces « patriotes » acharnés à dénigrer le pays. Pour abattre la République, ils n'ont pas honte d'annoncer partout l'affaiblissement de la France et sa ruine prochaine. Nous sommes sur le bord de l'abîme et, à moins de f... la République par terre, la France est perdue.

Tel est le dernier mot de cette propagande bien française et éminemment patriotique !

Mais il leur reste à la faire croire et ce n'est toujours pas la dernière journée du Premier Mai qui leur fournira de nouveaux arguments.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

HABILLONS NOS BESTIAUX

Il paraît qu'en Louisiane, cette année, les taons et les moustiques, qui ont la fâcheuse habitude d'importuner le bétail, sont en si grand nombre que les fermiers ont dû aviser — s'ils ne veulent pas voir leur étable en folie ou leurs pâturages transformés en ruées sauvages de troupeaux en délire.

La mesure prise est, paraît-il, fort simple : sous les auspices du Département de l'Agriculture, les fermiers de la Louisiane ont décidé d'habiller leurs bestiaux de vêtements les recouvrant aussi complètement que possible, ajustés au cou par des bretelles, aux cuisses par de solides jarretelles.

Pourquoi pas ?

L'homme — et plus souvent encore la femme — sont de plus en plus vêtus de ce que nous devons admettre artistique et souvent aussi hygiénique.

Il est assez logique que, pour compenser, si les êtres humains se déshabillent, les animaux, eux au moins, s'habillent. C'est, peut-être, de notre part une immense injustice de n'avoir pas songé à vêtir du moins ceux d'entre les animaux que la Providence n'a pas précisément garni de poils réchauffants ou de plumes douillettes.

N'est-ce pas une idée d'avoïr, depuis tant de siècles, laissé les chevaux protégés par un pelage que nous avons bien le soin de tondre, et comme hiver, d'avoir négligé de protéger contre le froid les pauvres porcs qui n'ont d'autre protection, — à part quelques soies clairsemées — que les ordures dans lesquelles ils se vautrent, peut-être bien pour se réchauffer. Et il n'est pas jusqu'aux montons frais tondus que nous avons le mauvais cœur, une fois leur laine recueillie, de renvoyer au pacage avec leurs camarades munis de leur fourrure naturelle.

Approprions donc l'initiative de ces fermiers américains qui confectionnent des chemises pour leurs vaches, leurs porcs et peut-être bien leurs chevaux. Une certaine zoo-élegance enjolivera ces parures qui ont le droit de n'être pas sommaires.

A moins que — ce qui serait fort raisonnable — l'Etat de Louisiane ou sa Chambre d'Agriculture refabriquer en série ces uniformes, nouvelle manière.

Notre dévoué ministre de l'Agriculture, M. Tardieu, fera bien, en prévision de l'été orageux, qui, vraisemblablement, se prépare pour continuer la tradition du printemps, de veiller à l'habillement rationnel du bétail français. Il ne man-

Informations

Elections sénatoriales

Dimanche a eu lieu une élection sénatoriale dans le Rhône.

Ont obtenu :
MM. Bender, radical-socialiste, 278 voix ; Pays (U. R. D.), 314. Biron, socialiste (S. F. I. O.), 198.
Il y a ballottage.

Le deuxième tour

Au deuxième tour, M. Biron, socialiste, s'étant désisté en faveur de M. Bender, les résultats ont été les suivants :
Bender, 425 voix, élu ; Pays, 337 voix ; Biron, 9 voix.

Dans l'Orne

Voici les résultats de l'élection sénatoriale d'Alençon, en remplacement de M. Paul Fleury, décédé :

Electeurs inscrits, 846 ; votants, 844. Suffrages exprimés, 812. Majorité absolue, 423 ; blancs, zéro ; nuls, 2.

Ont obtenu :
MM. de Ludre (U. R. D.), 499 voix, élu ; Aveline, Conseiller général républicain de gauche, 322 voix ; Sylvestre, maire d'Argentan (S. F. I. O.), 21 voix.

Dans la Savoie

Voici les résultats de l'élection sénatoriale de la Savoie, en remplacement de M. Machet, décédé :

Inscrits, 648 ; votants, 643.

Ont obtenu :
MM. Antoine Borrel, député radical-socialiste, 388 voix, élu ; Pringollet (S. F. I. O.), 148 voix ; Mathieu, U. R., 94 voix.

Pour limiter les dépenses

On a distribué aux députés la proposition de résolution de M. Charles Reibel, député modéré, et d'un certain nombre de ses collègues, déposée le 30 mars, et tendant à modifier le règlement de la Chambre, en vue d'interdire toute initiative parlementaire de dépenses nouvelles ou d'augmentation de dépenses.

Voici l'article unique de la proposition de résolution de M. Charles Reibel et de ses collègues :

« L'article 86 du règlement de la Chambre des députés sera complété comme suit :

« Aucune suite ne sera donnée à toute proposition de loi ou à tout amendement impliquant une dépense nouvelle ou une augmentation de dépense.

La réalité de la création ou de l'augmentation de dépense sera constatée par le président de la Chambre qui, en cas de contestation, demandera l'avis de la Commission des finances. »

Les économies sur les réseaux

Le Conseil supérieur des chemins de fer a poursuivi l'étude des économies à réaliser dans l'exploitation des grands réseaux.

Parmi les propositions d'économie, les réseaux ont envisagé, pour l'exploitation des lignes à faible ou à moyen trafic, l'utilisation de l'autobus, du camion, de l'automobile sur rail ou de l'automotrice.

L'Exposition coloniale

Le Président de la République procédera à l'inauguration solennelle de l'Exposition, le mercredi 6 mai, à 15 heures. Un cortège de trois voitures découvertes se formera à l'entrée de l'Exposition. Le président aura à côté de lui, dans la première voiture, le maréchal Lyautey.

En Catalogne

Le président Macià a eu un entretien avec le capitaine général, le gouverneur civil, le maire, le président du palais. A l'issue de la réunion, trois notes ont été remises à la presse.

La première rappelle l'ordre de la capitainerie concernant le désarmement de la garde civique, dite « somaten » de la ville de Barcelone. Elle a invité ceux qui n'ont pas encore exécuté cet ordre à s'y conformer.

La note ajoute que le dépôt des armes est obligatoire par tous les autres citoyens n'ayant pas autorisation légale sous peine d'être considérés comme agents perturbateurs.

Au Maroc espagnol

Au campement de Da-Riffien, où tient garnison la légion étrangère, une soixantaine de soldats de cette arme, appartenant au 5^e bataillon, ont tenté, cette nuit, de délivrer leurs camarades qui étaient punis de prison.

La garde a fait front aux assaillants et a tiré en l'air.

Les officiers ont aussitôt harangué les troupes pour les exhorter au calme et les fauteurs de troubles ont été réduits à l'impuissance.

Ne trouvez-vous pas qu'il y aurait là, par-dessus le marché, de la part des êtres humains, un geste charmant vis-à-vis de leurs frères inférieurs, qui, au bout de six mille ans que les taons et les moustiques les ennuient, ont tout de même bien droit, eux aussi, au progrès.

Henri de FORGE.

EN PEU DE MOTS...

— La cour d'assises de la Gironde a condamné à mort le nommé François Kerloch, âgé de 30 ans, qui assassina un camarade pour lui voler son portefeuille.

— La cérémonie de translation aux Invalides des cendres des généraux ayant commandé des armées pendant la Grande Guerre aura lieu le 31 mai.

— M. Watkins, chef de l'expédition arctique anglaise était parti, en avion, il y a deux semaines pour aller à la recherche de l'explorateur Courtauld, isolé dans les glaces. On est sans nouvelle de l'aviateur Watkins.

NOS ÉCHOS

Raison majeure.

Peu de temps après l'arrivée d'Alphonse XIII à Paris, Mlle Marguerite D... se fit conduire en taxi rue de Rivoli, et à la hauteur de l'hôtel Meurice, donna au chauffeur l'ordre de stopper.

Se penchant à la portière l'artiste clama :

— Vive le Roi !
Comme l'heure était matinale, les fenêtres sans exception demeurèrent closes.

Loin de se décourager, l'actrice qui a du coffre, lança à pleins poumons plusieurs « Vive le Roi », qui attirèrent l'attention d'un agent, lequel pria la manifestante de s'abstenir.

— Mais, fit très offusquée Mlle Marguerite D..., je ne suis ni royaliste ni républicaine. Je l'aime cet homme-là, comprenez-vous ? Pour le lui dire je ne peux tout de même pas crier « Vive Alphonse... ». Alors je dis vive le roi... Rien que de très naturel...

Ce fut aussi l'avis de l'agent... Mais la consigne est la consigne et l'amour doit s'exprimer avec moins de bruit.

Faucille et marteau.

Cyprinski et Cyrowski vont se promener dans les champs. Il fait beau, leur promenade les amène loin de Mo-cou.

— Sais-tu, chuchote Cyprinski, que Trotzki est banni ?

— Chut ! grince Cyrowski.

— Et Boukharine ? continue Cyprinski. Sais-tu que Boukharine est dans l'opposition ?

— Chut ! fait de nouveau Cyrowski.

— Et Staline... continue Cyprinski.

— Chut ! ! coupe Cyrowski d'un air sans réplique.

Cyprinski s'étonne.

— Mais enfin, pourquoi ? Regarde autour de toi : il n'y a pas à dire que vingt verstes à la ronde...

Alors Cyrowski, d'une voix épouvanlée :

— Est-ce qu'on peut savoir si l'un de nous deux n'est pas de la Tcheka ?

Douce philosophie.

Une vieille paysanne, ridée, tassée, à la face de marron d'Inde sculptée pousse sur la route une brouette chargée de fourrage à la hauteur d'une petite charrette.

Son mari suit placidement, les mains dans les poches et la pipe à la bouche. Le couple rencontre le châtelain du pays.

— Eh bien, père Antoine, ça va ? Dites-moi, vous faites un peu comme les « bicots », vous ? C'est votre femme qui pousse la brouette pendant que vous vous contentez de la regarder ?

Alors le brave homme, très convaincu, de répondre :

— Voyez-vous, faut qu'une femme soit occupée. Ça l'empêche de mal faire. »

Concurrence.

Une des plus importantes chapellerie de New-York avait récemment affiché, sur tous les murs de la ville, des placards portant l'inscription suivante : « Charlie Chaplin ne porte exclusivement que les chapeaux de notre marque ».

Mais l'effet que la chapellerie en question attendait sans doute de cette réclamation ne se produisit pas : une maison concurrente imagina, hélas ! de faire coller au-dessous de chacune de ces affiches un papillon sur lequel on lisait ces simples mots : « C'est d'ailleurs pour quoi il fait se tortdre de rire le monde entier »...

Les « cartons verts ».

Tant qu'il existera des bureaux, il y aura des bureaucrates. Tant qu'il y aura des bureaucrates, ceux-ci compteront des phénomènes comme ceux qui ont fait la gloire de Courteline.

Dernièrement, le Directeur d'un Ministère entre dans le cabinet d'un de ses subordonnés. Le cadre est classique, et constitué par un ensemble de cartons verts tapissant les murs. Et, sur toute une série de ces cartons, le Directeur de lire :

« Affaires ne me concernant pas. »
Il en avait vu d'autres ; mais, pour une fois celle-ci lui en « boucha un coin », comme on dit.

Le LISIEUX.

FILM MÉDITERRANÉEN

ENCHANTEMENT ET SURPRISES de la PROVENCE ET DE LA RIVIERA

La Riviera et sa Capitale française ne sont pas ce qu'un vain peuple pense. Quelqu'un, dont je tairai le nom, les définit certain jour pour moi : « Un paradis hanté par les démons ! » De ce propos, il voulait induire sans doute que sur ces rivages — les plus exquis de la ravissante Méditerranée, — s'ajoute à l'étale d'une population sédentaire déjà fort mêlée et à l'apport cosmopolite des hivernants et des touristes, le flot toujours renouvelé des rastaquouères, des snobs, des aventuriers et des joueurs de profession.

Je manque de lumières pour apprécier le bien-fondé de la formule. Je la retiens néanmoins pour l'appliquer, en la modifiant un peu, à l'aspect physique du pays...

Pour qui, de Saint-Raphaël à Menton, se borne à suivre ces corniches fameuses dont les tours et les détours cercent les creux des golfes, festonnent les avancées des caps, serpentent parmi les rochers incendiés de soleil, les bosquets d'orangers et les pompeux alignements des palmiers, dans le parfum des fleurs de toutes les saisons épanouies à la fois, c'est bien le paradis terrestre !

Mais si, après avoir égrené de la Provence à l'Italie, le chapelot ininterrompu ou presque des perles prodigieuses que des villes de luxe allongent d'anses en pointes, de baies en promontoires, le même voyageur tourne vers le nord le capot de sa voiture, c'est dans l'enfer qu'il va pénétrer.

Il avait vu l'Estérel, de Saint-Raphaël à la Napoule, projeter la forêt de ses aiguilles pourpres dans la mer ; de la Siagne à la Brague, d'autres montagnes laisser tomber leurs versants sur Cannes, Antibes et Biot. Du pont du Loup au pont Saint-Louis, sur la rivière de Nice, de Monte-Carlo et de Menton, les derniers contreforts des Alpes viennent maintenant échauffer au ras des flots leurs formidables escarpements. Le Mont Agel culmine à près de 1.200 mètres, à une portée de mitrailleuse de la Turbie. Il s'entoure, à la ronde, d'un peuple de compagnons de non moins fière prestance. Suivant de près cette avant-garde, la grande chaîne étage de l'est à l'ouest des cimes neigeuses dont l'altitude varie entre 2.000 et 3.000 mètres, tandis qu'au couchant, le Cheiron, détaché en enfant perdu, surveille de presque aussi haut tout le pays tourmenté qui sépare Grasse de Puget-Théniers.

C'est un enchevêtrement inouï d'arêtes et de pics, crétés de neige, casqués de roc ou coiffés de forêts. Dans l'intervalle, de sauvages coupures ouvrent dans tous les sens leurs abîmes. Des torrents ont creusé leurs lits dans ces failles. Ils s'y tortent avec fureur dans des gorges aussi surprenantes par leur nombre qu'effrayantes par leur étroitesse et par leur profondeur. Dans ces couloirs ombrés de nuit, glacés de vert ou enduits de sang, aux parois vertigineuses, aux brusques détours, aux rauges échos, chaque rivière de ce pays joue forcément le rôle du scabreux de Slyx, avant de trouver la libre échappée qui la conduira vite à la mer.

L'enfer est donc ici voisin du paradis. Si le second se laisse, dit-on, violer par les démons, le premier, en revanche, accueille parmi ses pères et ses bûcherons, — simples gens à qui le ciel appartient de droit, — les élus sans timidité que la passion des contrastes pousse à désertier l'enchantement des plages pour forcer les horribles passes du pied des monts. Entre les deux règne le purgatoire des chauffeurs, fait de routes encombrées quand par hasard elles sont larges, d'ordinaire de chemins étroits, tortueux et escarpés...

Comme la plupart des visiteurs pressés de la Côte d'Azur, je soupçonnais à peine le miracle de la diversité d'aspect de ce pays. Je n'avais fait que

passer. Rentrant, un soir, de Corse, j'avais bien contemplé, du pont du bateau, la brusque ascension des monts derrière les échancrures de la baie des Anges et de la rade de Villefranche. De la plateforme du Château et des flancs du Mont-Boron, j'avais aperçu la neige des Alpes suspendue comme un dôme d'argent sur la radieuse campagne niçoise. En suivant une corniche après l'autre, j'avais contourné des villages et des forts en nids d'aigle, longé peureusement des â-pic et coté des précipices. Mais la mer et le rivage, l'immensité des flots et la profusion des villes de la côte retenaient surtout mes regards.

Je ne songeais guère à ce que me cachait le rideau de ces hauteurs au flanc desquelles je courais trop vite. J'avais traversé à l'étourdie le décor de la fêerie sans me préoccuper de ce que dissimulait une toile de fond grandiose, mais trop rapprochée du bord de la scène pour qu'elle ne fût pas tirée devant d'autres sortilèges. Le peu que j'avais vu m'incitait à la revoir à loisir. Mais tant d'autres spectacles nous sollicitent qui ne sont pas à deux cents lieues de nous ! Je ne pouvais donc pas retourner aux Alpes-Maritimes de quelques années...

Je viens pourtant d'y passer les premiers jours de ce printemps. Certains appels sont irrésistibles. Celui qui m'arriva de Nice, il y a quelques mois, ne souffrait ni hésitation ni dérobade. Il me venait d'amis très chers, de ces cousins spirituels que l'on possède parfois à son insu quelque part dans le vaste monde. A la faveur d'une circonstance imprévue, par un jeu bienveillant du sort, vos destinées s'accrochaient. Un article de revue ou un livre ouvert par hasard suffirent à établir ce contact qui lie pour toujours entre eux des gens en apparence faits pour ne jamais se rencontrer. D'une simple lecture naît une parenté d'élection plus étroite et plus délectable que nombre de celles qu'imposent les liens du sang. Elle est faite de choix et non d'obligation !

Nous avions donc à Nice des parents improvisés qui désiraient nous connaître. Admirateurs passionnés de la terre loïsoise à laquelle leur origine les rattache, ils voulaient nous attacher nous-mêmes à cette rivière où le destin a fixé depuis longtemps leur existence : « Votre passage ici, nous écrit-ils, ne compte pas. Vous avez seulement aperçu une prodigieuse façade. Elle mérite d'être examinée de plus près... Surtout, il faut apprendre ce qu'il y a derrière elle. Ce sont spectacles très différents, mais également admirables... »

Et, pour nous convaincre, nos Niçois nous envoyaient les deux volumes, — dont l'un alors rarissime, — que Dominique Durand a consacré à la description de sa province natale, sous le titre de « Mon pays ». La lecture de ces livres précis et enthousiastes, savants et vivants, fut pour nous une révélation. La prodigieuse « ceinture de Vénus » dont Nice s'entoure, le fouillis de villes de guerre, de villes féodales, de bourgs pittoresques qui, accrochés à tous les sommets ou serties dans les creux des vallées, gardent à la Cité comtale devenue reine de la Côte d'Azur son antique et précieuse couronne, nous parurent joyaux de si haut prix qu'ils doubleraient l'éclat de ces trésors immédiats dont la rivière enchante tous les yeux. Ainsi nos astucieux cousins nous pressaient à la fois par les sentiments et par la curiosité. Cédant à cette double sollicitation, nous nous mîmes en route le troisième jour du printemps. Sur les bords du Lot, un timide soleil annonçait à peine l'approche du renouveau. De quels rayons devait-il illuminer les fleurs au pied des oranges, les flots bleus sur la côte, les murailles des vieux bourgs, les rocs et les neiges de la montagne sous un ciel plus clément que le nôtre ?

(A suivre)

Eug. GRANGIÉ.

Chronique du Lot

PENSIONS MILITAIRES DU LOT EN 1917

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC (Suite)

Lieutenants : Sirieys Jean, de St-Céré, retraité comme capitaine, 43 ans de services, vivait à Chinon (Indre-et-Loire); Labro Jean, de Cardaillac, 33 ans de services, s'était retiré à Ingrande (Maine-et-Loire); Domergue Louis-André, de Figeac, 31 ans, de services, habitait Metz, ainsi que son compatriote René, Pierre-Etienne, 10 ans de services, et Lac Jacques de Corn, retraité comme capitaine, 22 ans de services, était domicilié à Issoudun (Indre).

Pégourié Jean-Baptiste, 35 ans de services, retiré à Reilhac, son village natal, avait offert, en décembre 1915, cent-cinquante francs à prendre chaque année sur sa pension « pour subvention aux besoins de l'Etat ». Cayrol Bertrand, de Belmont, 34 ans de services, vivait à St-Céré où habitait aussi Bos François, 28 ans de services et Ribayrolles Jean-Joseph, d'Aynac, 22 ans de services — proche-parent de Charles Ribayrolles, ce fougueux polémiste républicain de 1848, mort au Brésil, où les démocrates gardent toujours son souvenir.

Mérigoux Hugues de Cajarc, 4 ans de services, habitait Figeac; Salles Jean, de St-Céré, 3 ans de services, demeurait à St-Vincent; Miffre Pierre, de Boussac — un ancien volontaire du 5^e bataillon du Lot — vivait à Lissac, et Boussagues Pierre, 8 ans de services, à Thégra.

Le plus ancien sous-lieutenant, **Soubiroux Pierre,** de Figeac, avait 40 ans de services, venait ensuite Laganne Claude, dit « la Brisée » de Lissac, qui avait pris part à la guerre de l'Indépendance américaine, 38 ans de services, retiré à Figeac; Laurent Jean, de Brengues, 19 ans de services, Teillard Jean-Pierre, aussi de Figeac, 18 ans de services; Lacambre Didier-Basile, de Laval-de-Cère, 19 ans de services — probablement de la famille du Docteur Lacambre qui, de 1848 à la fin du XIX^e siècle jouera un certain rôle politique.

Enfin, **Selve Jean,** de Rudelle, 9 ans de services, habitait Bordeaux et Gorse de Capdeville Charles, de Figeac, 7 ans de services, était domicilié à Sarlat (Dordogne).

Sous-Officiers : La liste officielle attribue 41 ans de services à Alquié Louis de Figeac, Bois Pierre de Souceycaire et Gaillard Mathieu de Cajarc — ce dernier domicilié à Chanilly (Oise) — et 40 ans à Lugan Antoine de Figeac, ayant, comme sergent, fait la campagne d'Amérique avec Rochambeau. Viennent ensuite deux autres figeacois, Coudere Jean et Paris Louis-Amable-Antoine; 33 ans de services; puis Brugières Jean-Pierre, de St-Céré et Dortal Mathurin d'Autoire, 28 ans de services, Delbos Jean d'Aynac, Chambut Jean, de Grèzes et Mége Jacques, de Cajarc, 17 ans de services; Pégourié Jean, de Figeac, 10 ans de services et Conte Louis de Saint-Céré, 2 ans de services, établi à Cornac, où il ouvrit une école.

Caporaux : Querey Antoine, de Camburat, 32 ans de services, domicilié à Figeac; Marigny Pierre de Fons, 24 ans de services, Perny Antoine de Figeac, 21 ans de services; Lugan Jean, de Lissac, domicilié à Bagnac, 19 ans de services; Rives Jean, de Bagnac, 19 ans de services; Bertuel Guillaume de St-Céré, 12 ans de services; Darnis Joseph, d'Autoire et Fillol Guillaume, de Camburat, 10 ans de services; Mespoulié Guillaume, de St-Céré « Caporal-fourrier », 8 ans de services; Lagarrigue Jean-Pierre, de Duravel, domicilié à St-Vincent-de-Bannes, Labédie Raymond de Bagnac et Chartrou Jean-Louis de Figeac, 4 ans de services, Bessières Paulin, de Figeac, établi à Montauban, 2 ans de services.

Soldats : Avoient plus de 20 ans de services: Bézard Antoine, de Bouillac, Cassaire Pierre, de Cajarc, Vergnaud François de Bagnac, tous habitant Figeac; Dordé Jean, de Figeac, établi à Agen; Laumont Pierre-Marty, de St-Céré; Murat Antoine, de Camboullit; Naslong Jean, de Lacapelle; Rives Jean, de Bagnac, établi à Sonac; Serres Antoine, de Livernon et Vinel Jean, de Larnagol. Ayant de 10 à 20 ans de services, on trouvait: Augustin Pierre, Ayral Louis, dit Lafon, Ayral Jean Joseph, Delagnès, Estival François, Fort Pierre, de Sabadel, Garry Jacques, Labarthe Jacques, Gérôme, de Capdenac, Lafragette Etienne, de Viazac, Oulhiade Jean-Mathieu, Pégourié Jean, de St-Perdoux et Salvy Bernard, tous habitant Figeac, Lacamy Pierre de St-Chels, Andral Joseph et Delbos Louis de Lacapelle, Delpech Antoine, de Carayac, Besse Jacques, de Cajarc, Larigaldi Jean et Ollivier Paul, de Cardaillac, Mader Pierre, de Figeac, domicilié à Rennes, Galebhart Clément et Laboucarie Louis, de St-Céré, Raffy Antoine de Cuzac, domicilié à Egleytes (Corrèze), Vayssié Jacques, de Rudelle, Cayrol Jean, de Souceycaire, Larrive Antoine de Capdenac et le « Soldat musicien », Floirac Jacques-François, de Figeac, domicilié à Bailleul (Nord).

Enfin, avaient moins de 10 ans de services: Salgues Bernard, Latapie Jean, de Figeac, Delpeyron Jean, de Reilhac, Grimal Antoine, de Cardail-

CHAMBRE DE COMMERCE DU LOT

La Chambre de Commerce du Lot s'est réunie le mardi, 28 avril 1931, sous la présidence de M. Orliac, président.

Après avoir présenté les excuses des Membres qui n'ont pu se rendre à la séance, M. le Président est heureux d'annoncer à ses collègues que M. Lugan, dont l'état de santé avait laissé à désirer, est aujourd'hui en pleine convalescence.

A M. Chansard, récemment nommé Conseiller du Commerce Extérieur, M. le Président renouvelle les félicitations qu'en son absence à la dernière réunion il lui avait adressées.

Ensuite, M. le Président rend compte de la visite, le 20 mars, de M. Bercegol, Attaché Commercial, à l'Ambassade de France à Londres. Une note insérée dans la Presse locale avait annoncé le passage de M. l'Attaché Commercial, avec l'indication qu'il se tiendrait ce jour-là, dans les locaux de la Chambre de Commerce, à la disposition des personnes qui désiraient se renseigner sur les possibilités d'affaires avec la Grande-Bretagne; quelques commerçants sont venus le consulter.

Au cours de ses entretiens, M. de Bercegol a attiré l'attention et insisté sur la nécessité, dans les expéditions de fruits notamment en ce qui concerne la noix fraîche et la noix sèche dont les Anglais sont gros consommateurs, de soigner les envois; fruits sains et de qualité demandée, présentation flattrant l'œil, emballage propre et même neuf, cet emballage étant remboursé sur facture.

Un résumé des recommandations faites par M. de Bercegol sera adressé individuellement aux exportateurs de noix du département.

M. Laverge fait ressortir qu'il conviendrait peut-être de remplacer l'emballage toile par l'emballage bois: caisses ou tonneaux; cette suggestion sera soumise à M. de Bercegol en lui demandant de bien vouloir faire connaître le mode d'emballage adopté par les autres pays concurrents.

M. le Président donne communication des lettres de Messieurs les Parlementaires du Lot, accordant leur appui aux vœux de la Chambre de Commerce relatifs à la dernière émission d'obligations du Crédit Foncier et à la transformation de certaines lignes de chemin de fer en route pour autobus et automobiles.

A l'unanimité l'Assemblée adopte et convertit en délibération la notion présentée par M. le Président au Conseil Général du Lot, qui l'a adoptée, motion traduisant les plaintes et revendications des petits et moyens commerçants au sujet de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Il est décidé que cette délibération sera adressée à toutes les Chambres de Commerce de France et portée à l'ordre du jour des prochaines réunions de l'Assemblée des Présidents et des Régions Economiques de Bordeaux et Toulouse.

La Chambre de Commerce adopte aussi et fait siens deux vœux émis dans son assemblée générale du 19 avril 1931 par le Syndicat du Commerce en gros de vins et spiritueux du Lot, tendant, l'un à la révision des lois des 1^{er} août 1905 et 1^{er} janvier 1930 sur la répression des fraudes, l'autre à faire bénéficier les commerçants et industriels de l'abattement à la base en matière d'impôt sur les bénéfices.

M. le Président fait connaître le résultat de l'intervention bénévole de la Chambre de Commerce dans les opérations de retrait des jetons de l'Union Latine.

Il a été présenté pour remboursement au Secréariat de la Chambre: 6.520 jetons de 0 fr. 25; 22.450 jetons de 0 fr. 10; 9.157 jetons de 0 fr. 05; d'une valeur totale de 4.332 fr. 85.

Ces jetons ont été versés à la succursale de la Banque de France à Toulouse, qui, après vérification en a fait parvenir le montant.

Le geste de la Chambre de Commerce a eu l'approbation unanime des commerçants et du public; chacun a pu ainsi, avec un moindre dérangement, se débarrasser d'une monnaie appelée à n'avoir plus cours.

Enfin, l'Assemblée examine diverses demandes de subvention.

Service vicinal
Par arrêté préfectoral, MM. Nigou, ex-soldat du 11^e d'Infanterie et Doucet, ex-soldat de la 17^e section d'Infanterie militaires, sont nommés cantonniers des Ponts et Chaussées dans le Lot.

lac, Teysse Pierre de Lissac, Bazèle Pierre, de Faycelles, Pezet Jean, de St-Chels, Malaret Jean, de Lacapelle, Calmejan Antoine, de St-Cirgues, Lacaze Jean, de Grèzes, Durand François, de St-Félix, Debons Jean-Mathieu, de Carayac, Chapou Pierre, de Loubressac, Vayssié Pierre, de Cardaillac, Delclaux Antoine, d'Issèpès, Sarrasy Julien, d'Issendolus, Lacombe Antoine, de Capdenac, Laurent Jean, d'Assier, Nigou Jean-Baptiste, de Bédour, Toulzat Blaise, de Marcillac, Lagarrigue Jean, du Bourg; Chartrou Antoine, de Lissac; Barrès François, de St-Cirgues, Roques Bertrand, de Camboullit, Colomb-Gérard, de Fons, Lacoste Antoine et Bouygues Pierre, d'Autoire et Mateau Pierre, de Comiac.

Pas de veuves pensionnées dans l'arrondissement; la maréchale Ney — de la famille Auguier de Figeac — ne recevra une pension de 20.000 fr. qu'après la Révolution de 1830.

L. SAINT-MARTY.
P.-S. — Dans la notice précédente, lire *Miret* au lieu de *Miral*, nom du lieutenant « demi-solde », compagnon du Capitaine Lacarrière, et mêlé à toutes les manifestations libérales. Ce lieutenant appartenait à la dynastie des traiteurs figeacois de ce nom dont la renommée s'étendait... jusqu'à Marseille.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 27 avril 1931. — Présidence de M. Daynard. Présents: MM. Daynard, Laubat, Colonel Lambiot, Docteur Fourgous, Lucie, Séval, Lescure, Bessières, Combes, Guilhamon, Calmon.

M. Guilhamon dépose les publications reçues: « Revue de l'Agenais », nov.-déc. 1930; « Revue de Comminges », 3^e et 4^e trimestre 1930; « Bulletin de la Société de Borda », 1^{er} trimestre 1931; « Bulletin de la Société Archéologique de Béziers », vol. XLVIII-1^{er} livre, 1930.

M. Daynard donne lecture d'un article publié par notre confrère P. Calet dans le journal « Le Glaneur », de Sarlat, sur les « Images du Périgord noir », recueil de bois gravés que vient d'édition M. Maurice Albe. Ce magnifique album a été préfacé par Albin Cahuet, l'historien bien connu.

Le même communiqué, de la part de M. Grangé, une circulaire de la Fédération Morvendelle de Tourisme, demandant que la « Société des Etudes » s'associe à sa démarche auprès du Ministre de l'Instruction Publique, en vue de développer l'enseignement de l'histoire locale dans les établissements d'enseignement. En conséquence, la Société décide d'adresser au Ministre en question un vœu afin que soient admis dans les listes des Manuels autorisés pour les diverses branches de l'enseignement public, des manuels régionaux de l'histoire de France, adaptés aux diverses régions. Elle décide de joindre ce vœu, à celui déjà formulé au sujet de la diffusion dans les bibliothèques universitaires des livres d'histoire locale.

M. Séval offre à la Société quatre magnifiques photographies de l'ancienne église St-Géry. Après avoir retracé rapidement les anciennes origines de ce monument, notre confrère en raconte les vicissitudes depuis la Révolution. Les bâtiments devenus bien national et désaffectés furent vendus le 23 prairial, an IV, puis revendus au Préfet du Lot le 8 février 1811, qui y fit établir un dépôt de mendicité. En 1818, l'Administration des Domaines concéda, à titre gratuit, à l'Administration des Tabacs l'église St-Géry pour y loger, dans le chœur, des balots de tabacs. La construction des salles au-dessus des voûtes n'eut lieu qu'en 1836.

Enfin la reconstruction des magasins ayant été décidée en 1903, la démolition des restes de cette église fut commencée en décembre 1904. Les photographies en question furent prises peu de temps avant.

La Société remercie vivement le généreux donateur.

M. Guilhamon rappelle que la visite du Trésor de la Cathédrale aura lieu, comme il est convenu, le jeudi 30 avril à 15 heures. On se réunira dans les cloîtres.

L'excursion annuelle de la Société des Etudes à Montpezat-de-Quercy est reportée au jeudi 11 juin. Le programme définitif en sera bientôt publié. Les principales étapes de la journée seront Montpezat-de-Quercy, dont la visite de la localité, de la collégiale et de son trésor, sous la direction de l'érudite chanoine Galabert, prendra toute la matinée. Sur la route de Montpezat à Castelnaud un arrêt est envisagé au château de Montaigu à Lamolayrette. Déjeuner à Castelnaud et visite de la ville. Départ vers 15 h. pour le château de Laurette que son aimable propriétaire, M. le Marquis d'Escaillac de Laurette veut bien nous permettre de visiter. En route, arrêt à St-Aurélien pour visiter la crypte et au château de la Vernède (antefixes gallo-romaines provenant de Thézals). Départ de Laurette vers 17 h. pour Boisse; on suivra la route de la vallée de la Barguelonne. A Boisse, visite du château, de l'église et du moulin à vent.

Retour à Cahors, vers 19 h. 30.

PALAIS des FÊTES

Vous avez vu « A L'OUEST RIEN DE NOUVEAU », mais il faut que vous voyez le nouveau film de guerre, que passe cette semaine le « PALAIS DES FÊTES »; il vous fera assister au drame le plus poignant que l'humanité ait connu

Quatre de l'Infanterie

Nous avons reçu le premier numéro du journal gourdonnais, la *Gauche quercynoise*, dont le directeur politique est M. L.-J. Malvy, député du Lot. Celui-ci expose dans un article-programme qu'il a créé ce journal pour « répondre à un désir d'union, d'entente, et de regroupement des forces démocratiques ».

Nous renouvelons à notre nouveau confrère nos félicitations et nos vœux.

Légion d'honneur
Notre compatriote, M. Treysac, capitaine au 46^e d'Infanterie, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations au nouveau promu qui était le beau-frère de M. Fénelon, le regretté négociant de Cahors.

CAHORS FÊTE SCOLAIRE

Les élèves de l'Ecole de Filles de la rue Wilson donnaient dimanche soir au théâtre leur fête annuelle au profit des œuvres de l'Ecole. Soirée vraiment charmante et dont nous voulons, au début même de ce rapide et insuffisant compte rendu, remercier et féliciter les organisatrices: Mme Lafargue, l'excellente directrice de l'Ecole, et ses dévouées collaboratrices.

Le public ne se rend peut-être pas assez compte de ce qu'il faut de travail, de soins et d'attention pour mettre au point d'achèvement ont nous l'avons vu un programme dont chaque détail (costume, accessoire et jeu) exige une minutieuse mise au point. — Un très beau et très chaleureux succès a récompensé maitresses et élèves.

Le programme s'est déroulé devant une salle archibondée où les parents des élèves et les amis de l'école formaient un public sensible et vibrant. Dans ces fêtes scolaires, si le spectacle est sur la scène, la joie est partout. Les enfants s'amusaient, mais les parents aussi. Ils se réjouissent du plaisir de ces petits si joliment costumés en beaux habits de couleurs vives et riantes.

La fête débuta par les *Petits Pieds*, mélodie mimée, et le *Pont et les Bateaux*, scène enfantine; deux numéros joués et chantés par les petits de la classe enfantine, délicieux dans leur gaucherie gracieuse et appliquée. Vint ensuite une ravissante scène jouée par les enfants de 6 à 8 ans: le *Jeu des Blanches Colombes* admirablement réglée et d'une grâce qui enchantait le public. Puis un chœur chanté par un groupe d'élèves du Cours Complémentaire, *Concert d'Oiseaux*, termina la première partie. Il fut exécuté avec un sentiment des nuances et une justesse d'interprétation qui fait autant d'honneur aux élèves qu'à leur professeur.

La deuxième partie débuta par un petit duo comique, *C'est le Chat*, que Mlle Gisèle Viset, indulgente et charmante « Mémé », et Mlle Josette Verdier, délicieuse petite-fille, jouèrent et chantèrent à merveille. — La jolie et populaire chanson, *Les Vieilles de chez nous*, fut chantée par Mlle Gisèle Viset avec un talent qui eût ravi notre ami Calet. Quant à Mlles Bertran de Sabas et Suzanne Cantegrel, dans la saynète, *Un rat dans un panier*, elles ont montré tant de verve amusante et de charmante drôlerie que le public les a applaudies chaleureusement!

La saynète musicale, *Les Voces du roi d'Yvetot*, jouée par des enfants de 8 à 12 ans eut un très grand et très légitime succès. Elle est jolie comme tout. Elle met en scène de nombreux personnages présentés avec une variété de costumes colorés qui font une harmonie chatoyante. Et tout cela évolue, danse, chante et joue dans une succession de mouvements aussi gracieux dans leur conception que bien réglés dans leur exécution.

La soirée s'acheva par une série de *Fresques musicales* d'une parfaite beauté. Bref, aussi bien par son ensemble que par ses détails, cette soirée mérita le grand succès qu'elle a remporté.

Il n'est que juste d'y associer l'excellent orchestre symphonique dirigé par M. Gustave Barreau dont le dévouement aux œuvres locales n'est jamais en défaut.

Les Elèves de l'Ecole de Jeunes filles de la rue Président-Wilson donneront jeudi prochain, 7 mai, en matinée, au théâtre municipal une seconde représentation pour la jeunesse des écoles de la ville.

Cependant, les nombreuses personnes qui n'ont pu trouver place dimanche soir au Théâtre pourront, si elles le désirent, assister à cette matinée qui commencera à 15 heures.

La location sera ouverte dès demain mercredi, 6 courant, au Théâtre municipal comme d'habitude.

Finances

Nous relevons avec plaisir à l'« Officiel » que notre jeune et excellent compatriote M. Jules Debard, ancien commis à la Trésorerie Générale du Lot, actuellement, chef de service à la Trésorerie Générale des Deux-Sèvres, est inscrit au tableau d'avancement de 1931 pour la 3^e classe.

M. Debard, nommé chef de service de 5^e classe, le 1^{er} août 1930, a déjà été l'objet d'une nomination à la 4^e classe le 12 décembre 1930.

Naissances

Nous apprenons avec plaisir que Mme et M. Demeaux, ancien entrepreneur des tabacs à Cahors viennent d'être grands-parents.

Mme Charobim, née Demeaux, épouse de M. Charobim, docteur en sciences de la Faculté de Toulouse, attaché au ministère de l'Agriculture d'Egypte, au Caire, a donné le jour, à Cahors, à un gros bébé, qui a été prénommé Michel.

Nous adressons au papa, aux grands-parents tous nos compliments; à la maman et au bébé nos meilleurs vœux de bonne santé.

Nous sommes heureux, également, d'annoncer la naissance d'un second garçon qui a été prénommé Henri chez M. Martret, tailleur, rue Joffre.

Compliment aux parents, et vœux de bonne santé à Mme Martret et au bébé.

Dégradations, actes de vandalisme

Nos Allées Fénelon sont peu surveillées. Jadis, il y avait un garde. Il est certain que sa présence empêchait beaucoup de petits délits et méfaits.

Mais était-il bien nécessaire de maintenir, du matin au soir, un garde sur les Allées Fénelon. Non; et il fut supprimé radicalement.

Cependant, cette suppression ne signifiait pas que les Allées devaient rester sans surveillance. Peu ou prou, elle avait lieu de temps à autre. C'était suffisant pour empêcher toute détérioration des arbres, des bancs, du kiosque.

Il est temps qu'on rétablisse cette surveillance.

Nous ne parlons pas des cyclistes qui, en dépit de toutes les interdictions affichées, traversent les Allées à bicyclette et se donnent l'illusion, en faisant de la vitesse, d'être un de ces champions qui, jadis, honoraient le vélodrome cadurcien.

Il est simplement étonnant que ces cyclistes ne soient pas pincés; y a-t-il pour toutes qu'ils subissent la peine infligée aux délinquants.

Nous voulons mentionner le mauvais état dans lequel se trouve le kiosque.

Encore quelques semaines et il ne sera rien de la balustrade qui entoure le kiosque.

Déjà, un grand nombre de barreaux ont été enlevés. Par qui, et quand? par des enfants, et dans la journée.

Quant tous les barreaux auront été enlevés, il faudra les remplacer. Mais, d'ici là on pourrait, peut-être, par une légère surveillance, mettre fin à ces dégradations, à ces actes de vandalisme!

L. B.

Assurances sociales

Par arrêté en date du 15 avril 1931, sont nommés rédacteurs-vérificateurs des services des assurances sociales dans le Lot, à partir du 1^{er} avril 1931, MM. Métayer (5^e classe), Berber (4^e classe), Mlle Labarthe (6^e classe).

Les Anciennes Elèves du Lycée Clément-Marot

Les anciennes élèves du Lycée Clément-Marot et les amis de l'Association sont informés que Mlle Salmon, professeur agrégée de lettres, donnera le jeudi 7 mai, à 4 heures, une conférence dans la salle des fêtes du Lycée. Le sujet traité sera: « La Bretagne, ses légendes, et ses poésies ».

Orphéon de Cahors

Les membres exécutants sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu le mercredi 6 mai, à 21 h., au Siège de la Société (Café de la Promenade).

Les « Amis de l'Harmonie »

Les Sociétés « Les Amis de l'Harmonie » et « La Chorale du P.-O. » sont engagées pour le Grand Festival qui aura lieu le 7 juin prochain à Montauban.

Vandalisme

M. Caries, 26 ans, cultivateur métayer chez M. Armand, à Moussur (commune de Castelnaud) a porté plainte à la gendarmerie pour les faits suivants:

Le 27 avril, vers 10 heures, il est venu chercher du fourrage à une propriété louée par son patron, M. Armand à M. Desprats, située au lieu dit aux « Houslalets » (commune de Castelnaud).

En arrivant, il décela et délia les bœufs pour les faire paître.

Son chargement terminé, il voulut relier les bœufs, mais il ne trouva pas le joug ni les juelles qu'il avait laissés à l'écurie.

Avec sa femme et sa bonne, il chercha joug et juelles et ne put les trouver.

M. Caries dit que pendant qu'il chargeait, un voisin est venu; celui-ci a fait le tour de la grange et de la maison pendant 20 minutes environ, puis il repartit sans mot dire.

M. Caries a porté plainte pour vol à la gendarmerie de Castelnaud.

Les gendarmes se rendirent chez le nommé Delpech qui était soupçonné du vol. Ils frappèrent à la porte de sa maison. Delpech ne répondit pas. Mais devant l'insistance des gendarmes, il se présenta et leur cria: « Vous savez bien que vous n'avez pas le droit de pénétrer chez moi. »

Les gendarmes l'invitèrent à se rendre à la caserne de gendarmerie.

Delpech s'y rendit, mais en rentrant, alors que personne ne l'interrogeait, il s'écria: « Ce n'est pas moi qui ai pris le joug que vous cherchez. Il est exact que je suis allé aux Houslalets et au moment où j'y étais, le métayer de M. Armand était en train de charger une charrette de fourrage. J'affirme ne pas lui avoir pris son joug et ses juelles. »

Les gendarmes procédèrent à une perquisition dans la ferme des « Houslalets » et finirent par découvrir le joug et les juelles au bas d'un rocher, ayant au moins 6 mètres de hauteur.

La cachette était si bien dissimulée que personne autre que Delpech ne pouvait la connaître.

Après quelques difficultés, les gendarmes ont remonté le joug, mais ils constatèrent qu'en tombant du haut du rocher, une partie du bois intérieur, côté droit qui retient la juelle était cassé.

Interrogé de nouveau Delpech a déclaré: « Je maintiens que ce n'est pas moi qui ai volé et caché le joug. »

Contravention

Contravention a été dressée contre le sieur Albajor, d'origine espagnole,

FOIRE DE PARIS

7.620 Exposants de 32 Nations du 9 au 25 Mai

Pour la Société des Nations (Section de Cahors)

Le groupement cadurcien pour la Société des Nations informe le public qu'une conférence publique aura lieu le 9 mai, au théâtre municipal.

M. Henri Pichot, Président de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et des victimes de la Guerre, traitera le sujet suivant: « Le Problème de la paix ».

Prix d'entrée au théâtre: 1 franc.

Un pneu éclata

Une camionnette chargée traversait une rue de Bretenoux, lorsque le pneu de la roue droite éclata.

La voiture alla se jeter contre la porte du magasin de M. Faure, bourrelier.

Celui-ci qui se tenait devant sa porte eut juste le temps de se garer. Mais dans sa précipitation, il heurta un rail du tramway et tomba. Il n'eut pas de mal.

Le conducteur n'eut aucune contusions, la camionnette a eu quelques dégâts.

Affaire de coups et blessures

M. Vergnet Scraphin, 27 ans, cultivateur à Flaugnac, s'est présenté à la gendarmerie de Lalbenque et a fait la déclaration suivante:

Dimanche, j'ai acheté une chèvre à M. Sudrés, marchand de bestiaux à St-Hilaire (Lalbenque), pour la somme de 125 francs. Il me l'a amenée, mardi, 28 avril, jour de foire à Lalbenque.

Me trouvant sur le marché aux bœufs avec Sudrés, je lui ai donné 2 billets de 100 francs qu'il m'a mis dans son portefeuille. Il plaça son portefeuille dans la poche.

Voyant qu'il ne me rendait pas de monnaie, soit 75 francs, je lui réclamai. Il m'a répondu que je ne lui avais donné que 100 francs et a jeté un billet de 100 francs à terre, en disant: « Tu ne m'as donné qu'un billet de 100 francs; le voilà et je garde la chèvre. »

Comme je lui réclamais le 2^e billet de 100 francs, il m'a frappé de plusieurs coups de bâton.

Et Vergnet a porté plainte contre Sudrés.

L'enquête faite a établi que Sudrés avait frappé Vergnet, mais elle n'a pu démontrer, de façon certaine, que Vergnet a donné 2 billets de 100 fr.

Sudrés, dans tous les cas, déclare n'avoir reçu que 100 francs.

Seulement, les gendarmes lui ont fait une observation: « Comment alors, avez-vous cédé la chèvre, puisque le prix de la chèvre était de 125 francs!... »

L'enquête continue.

manœuvre chez M. Cabalus, à St-Georges.

Albajor habite depuis un an à Cahors, et a omis de faire viser son récépissé de carte d'identité, à son départ de Luzech, où il travaillait, et à son arrivée à Cahors.

Cirque Bureau

Le Cirque Bureau sera à Cahors le lundi 18 mai.

On connaît le Grand Cirque qui est venu souvent dans notre ville où il a toujours obtenu le plus vif succès.

Cette année, le cirque Bureau nous vient avec un programme tout nouveau.

Trente numéros seront présentés, tous plus attrayants les uns que les autres.

Les Sports

A ST-GERMAIN.

Société sportive. — Une société sportive a été constituée à St-Germain. Jeunes gens et jeunes filles se sont rendus en grand nombre à la mairie, où les statuts furent élaborés.

M. Coeula, maire, présidait la réunion. Après un exposé de M. Mailhol, instituteur, au sujet de la pratique des exercices physiques et des sports, la société « Etoile sportive de St-Germain » a été constituée.

Le bureau a été ainsi formé. Président : M. Mailhol, instituteur ; vice-président : M. Boissolle ; trésorier : M. Taillou ; secrétaire : M. Constant.

Arrondissement de Cahors

Calamane

Electrification. — M. le maire de Calamane vient d'adresser à M. le Préfet du Lot, une pétition dans laquelle il demande le changement du tracé de la ligne électrique, haute tension, « Le Cayrac-Bouydon ».

Labastide-du-Vert

Communiqué. — Le maire de Labastide-du-Vert informe ses administrés qu'il, dans le courant de 1931, subiront des pertes occasionnées aux récoltes par suite des calamités atmosphériques, de vouloir bien se conformer aux instructions suivantes :
Tout sinistre devra, soit dans le délai de quinze jours, soit 30 jours au moins avant la date habituelle de l'enlèvement des récoltes en cause selon que l'un ou l'autre de ces délais est plus favorable aux réclamants, faire de la part des intéressés l'objet d'une déclaration écrite et signée à la mairie de la commune où sont situés les immeubles sinistrés.

Le Maire : A. LABRO.

Tournée du Percepteur. — M. le Percepteur de Cahors a l'honneur de prévenir les habitants de la commune de Labastide-du-Vert qu'il se rendra à la mairie de cette localité le 8 mai, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 (heure nouvelle), pour percevoir les contributions et revenus communaux, pour payer les rentes, traitements et mandats de l'Etat, du département et des communes. — A. B.

Montgesty

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à M. et Mme Mas, qui sont venus s'installer définitivement à Montgesty pour y jouir de leurs rentes.

M. et Mme Mas étaient venus une première fois à Montgesty, invités par notre compatriote M. Henri Bouygues, facteur des P. T. T. à Paris. Ils furent tout de suite conquis par

le bon air que l'on respire sous notre beau ciel du Lot et aussi, faut-il le dire, par l'affabilité de nos compatriotes Montgestyquois.

Ils se préoccupèrent immédiatement de trouver un local vacant. Ils le trouvèrent en la maison de M. Larnaudie où ils sont depuis quelques jours définitivement installés.

A nouveau, à M. et Mme Mas, devenus citoyens de Montgesty, nous souhaitons une très amicale bienvenue.

Goujounac

Fête locale. — Notre fête votive, sera célébrée les 9, 10 et 11 mai.

Le Comité des fêtes, a dit-on, bien fait les choses. La fête aura un vif succès. Souhaitons que le soleil soit de la partie.

Lauzès

Foire. — Voici les cours de notre foire dernière qui fut très importante.

Bœufs de boucherie, 300 fr. (2^e qualité) ; vaches de 8.500 à 9.000 fr. ; bœufs de labour, 10.000 fr. ; bouvillons, de 3.500 à 6.000 fr., la paire ; veaux, de 8 à 8 fr. 50 le kilo.

Porcelets, de 120 à 225 fr. pièce ; agneaux, 6 fr. 25 le kilo.

Poulets, 5 fr. ; poules, 4 fr. 25 ; chevreaux 4 fr. le 1/2 kilo.

Enfants, 4 fr. la douzaine.

St-Pantaléon

Trombe d'eau. — Samedi et dimanche la pluie est tombée en abondance sur notre contrée.

Dimanche, vers les 16 heures, il est tombé du grésil ; mais attendu qu'il était mélangé à la pluie, il n'aura pas fait grand mal.

Les ruisseaux de la Barguelonne et du Frayssé sont en pleine crue ; ils ont submergé une grande partie des champs, ce qui causera très certainement, un réel préjudice aux récoltes sur pied.

On nous signale que sur divers points, les voies d'accès ayant été envahies par les eaux, que la circulation des piétons a été interrompue et qu'un grand nombre d'habitants ont été bloqués chez eux.

Lundi, dans la soirée, les eaux ont commencé à rentrer dans leur lit.

Si le mauvais temps persiste, ce sera un grand désastre pour l'agriculture et nos braves cultivateurs seront mal récompensés de toute la peine qu'ils auront prise.

Puisque tous nos parlementaires font chorus pour prêcher le retour à la terre, il serait temps qu'ils s'empresent de voter la loi instituant une caisse d'assurance contre les calamités agricoles.

Il importe que celui qui est attaché aux champs, soit assuré, en cas de sinistre, qu'il récupérera une grande partie des pertes qu'il aura éprouvées et que le labeur de toute une année ne sera pas perdu.

Ce projet de loi doit être à point puisque la commission qui était chargée de le mettre sur pied, fonctionne depuis 1928. Qu'attend-on alors pour le soumettre aux délibérations de nos assemblées législatives. — J. P.

Duravel

Deuil. — Jeudi ont eu lieu les obsèques de Mme Vve Delcaille, âgée de 80 ans, décédée chez ses enfants, à Dausse (Lot-et-Garonne), où elle se trouvait depuis quelques jours. L'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille, à Duravel.

Nous adressons nos sympathiques condoléances à MM. Pommiès, de Dausse, ses enfants et petits-enfants ainsi qu'à toute sa famille.

A PARIS
Voyageurs, Touristes
Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER
5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (1^{er})
TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES A UN LIT
de 18 à 24 francs par jour
FLOIRAC Téléphone
(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92
Propriétaire

Arrondissement de Figeac

Bretonoux

Samedi, 2 mai, a eu lieu une réunion des mutilés, veuves, ascendants et orphelins de la section de Bretonoux.

M. Bordas, présidait la réunion. La section a désigné M. Danroc, comme délégué au Congrès national de l'Union fédérale à Toulouse, qui aura lieu le 10 juin.

M. Bordas a été désigné comme délégué cantonal au Congrès départemental qui se tiendra le 10 mai, à St-Céré.

La section a établi la liste des camarades désirant assister au banquet de St-Céré le 10 mai.

Et la séance a été levée.

Espédaillac

Nos foires. — Nous rappelons que nos foires si réputées en brebis et en agneaux se tiendront les 7 et 28 mai.

Mayrinhac-Lentour

Fête locale. — Voici le programme de la fête qui doit avoir lieu les 9, 10 et 11 mai prochain.

Samedi 9, à 18 heures : annonce de la fête par des salves d'artillerie ; à 20 heures, tour de ville en musique. Grand bal, retraite aux flambeaux.

Dimanche 10 : à 6 heures, salves d'artillerie, réveil en musique. 14 h., aubades aux habitants de la commune, distribution de bouquets aux jeunes filles de la classe ; grand bal public ; bataille de confetti. 22 h., grand bal de nuit ; brillants feux d'artifice.

Lundi 11 : Réveil en musique ; continuation de la fête ; grand bal. 15 h., concours de beauté ; jeux divers ; courses à pied ; courses en sacs.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers. — Le Comité.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Bourses d'Enseignement Primaire Supérieur. — Parmi les lauréats du concours des Bourses d'Enseignement Primaire Supérieur reçus à l'écrit de la 2^e série, nous relevons avec plaisir le nom de notre jeune compatriote, Mlle Solange Draut, élève à l'École Primaire Supérieure de notre ville, fille de notre aimable et distingué collègue et ami M. Draut, l'un des directeurs de l'Imprimerie Moderne et propriétaire du journal « Le Gourdonnais ».

Nos bien sincères félicitations aux

maîtresses et à l'élève, sans oublier M. Draut.

Tribunal correctionnel. — D. V..., cultivateur à Gignac, poursuivi pour menaces, affaire renvoyée au 12 mai, pour audition d'un nouveau témoin.

B. N..., 30 ans, cultivateur à St-Michel-de-Bannières, 2 jours de prison avec sursis et 50 fr. d'amende et les frais pour violences.

M. Jean-Louis, entrepreneur des travaux publics, à Gourdon, infraction au code du travail, premier délit 16 fr. amende ; deuxième, contravention, 5 fr. d'amende et frais.

T. M..., 48 ans, cultivateur à Gourdon, incendie involontaire, 25 fr. d'amende et frais.

J. M..., 23 ans, représentant de commerce à Gramat, défaut de carte d'identité de voyageur de commerce, 16 francs d'amende et frais.

P. P..., 24 ans, domestique de ferme au Vigan, violences, affaire renvoyée à audience ultérieure.

G... Elie, 28 ans, journalier à Souillac et B... F., journalier à Souillac, pêche avec engin et explosifs, G... Elie, 6 jours de prison avec sursis et B... 50 fr. d'amende et les deux solidairement aux frais.

St-Germain

Accident. — Un accident dont les conséquences auraient pu être très graves a produit une grande émotion à St-Germain.

Jedi matin, M. Courdès Charles, avait conduit un bœuf au « travail » de M. Delpech, forgeron. M. Courdès s'appretait à reconduire l'animal ferré à neuf lorsque par suite d'un écart de celui-ci, la corde s'entortilla au poignet du jeune homme qui fut rapidement renversé et traîné à terre sur une assez longue distance.

Grâce à la présence d'esprit de M. Delpech, couvreur, qui se précipita pour trancher la corde reliant le malheureux garçon à l'animal, un accident qui aurait pu être mortel fut évité.

Relevé aussitôt M. Courdès Charles, reçut les soins de M. le docteur Rétoulés qui constata de nombreuses contusions, heureusement sans gravité.

Nous adressons nos vives félicitations à M. Delpech et nous formons des vœux pour le prompt rétablissement du jeune blessé.

Société sportive. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Salvia

Nos compatriotes. — Nous enregistrons avec plaisir le grand succès remporté au Salon des artistes français, Grand Palais à Paris, de notre distingué compatriote M. Bernard Bertoletti, dont le père, avec le regret de Chausseu de Salvia, fit les peintures murales qui ornent notre belle église romane, monument historique, XIII^e siècle.

M. Bernard Bertoletti peignit, il y a quelque temps des fresques dans l'église de Bastia et exposa ensuite au Salon des toiles qui furent très remarquées.

Cette année sa « Danse champêtre », exposée dans la salle I, est d'une coloration d'olive et d'une délicatesse de fresque dont l'atmosphère transparente est particulièrement séduisante.

M. Bernard Bertoletti naquit à Salvia, il y a environ un demi-siècle, son père, M. Albert Bertoletti épousa notre concitoyenne, Mlle Laititia Montet.

Nos bien sincères félicitations.

Souillac

Obsèques. — Jeudi ont été célébrées les obsèques de Mme Sanfourche, née Bos, décédée à Souillac.

Mme Sanfourche était la femme de M. Sanfourche, directeur du grand garage, et la fille de M. Bos, ingénieur des travaux publics en retraite.

Une foule considérable a suivi le convoi funèbre de la regrettée disparue et a témoigné de vives sympathies

à M. Sanfourche, à M. Bos, à la famille auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

Vayrac

Legs. — Mme Labrunie, institutrice honoraire à Mézels a légué au bureau de bienfaisance de Vayrac une somme de 1.000 francs.

Cazillac

Hymène. — Ces jours derniers a été célébré le mariage de Mlle Fernande Chaboy, domiciliée au hameau des Bories avec M. Arnal, de Cressensac.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplacement l'huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON :
12 francs

Un seul modèle de Flacon
GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Chemin de fer de Paris à Orléans

Eté 1931

Facilités offertes aux touristes
effectuant des circuits automobiles

En vue de développer le tourisme dans les régions desservies par des services réguliers d'auto-cars, la Compagnie d'Orléans a décidé d'accorder aux porteurs de billets aller et retour du Tarif spécial intérieur V. n° 2 et commun V. n° 102, ou de billets aller et retour pour familles nombreuses et réformés de guerre (annexe commune aux tarifs généraux de G. V. et aux tarifs spéciaux V. n° 1, V. n° 101 (titre 1) et V. n° 2-102), délivrés au départ des gares de son réseau (1) à destination de la gare de rattachement de ces circuits, une validité supplémentaire gratuite d'un jour par circuit effectué.

Cette validité supplémentaire est portée à 8 jours pour les circuits de la Route de Bretagne et de Rocamadour-Gorges du Tarn, à 5 jours pour celui de la Route des Monts d'Auvergne et à 3 jours pour les circuits de deux journées au départ de Rocamadour et de Capdenac et Figeac et pour le service Quimper-Brest.

Les gares points de départ des circuits sont les suivantes : Orléans, Blois, Tours, Saumur, Angers, Pornichet, La Baule-Escoubac, Le Pouldu, Vannes, Quiberon (pour le Palais Belle-Ile et la Route de Bretagne), Lorient, Quimper, Argenton-sur-Creuse, Limoges-Bénédictins, Bordeaux, Périgueux, Les Eyzies, Brive, Rocamadour, Figeac, Capdenac, La Bourboule, Le Mont-Dore, Montluçon et Nérès-les-Bains.

La prolongation sera accordée, par la gare point de départ du circuit, sur production d'une attestation de l'entreprise de transport, au voyageur qui aura effectué le circuit.

Ces dispositions sont applicables pendant la durée du fonctionnement des circuits.

(1) Sauf Paris, en ce qui concerne les circuits au départ d'Orléans, Blois, Tours, Saumur et Angers soumis à un régime particulier.

Dernière heure

Election législative

Le scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche, à Aubusson, pour procéder au remplacement de M. Connevot, radical-socialiste, élu sénateur, a donné les résultats suivants :

Inscrits : 18.828 ; votants : 14.029 ; suffrages exprimés 13.754.

Ont obtenu : MM. Bénassy, S. F. I. O., 5641 voix, élu ; Chambonnet, radical-socialiste, 4.570 voix ; Mazère, républicain socialiste, 3.531 voix. Les voix de M. Laboureur, communiste, n'ont pas été comptées, ce dernier n'ayant pas déclaré sa candidature.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

Exécution capitale

De Versailles. — Le jeune Alsacien, Georges Loos, qui assassina le chauffeur d'auto, Perotto, a été guillotiné, ce matin, à Versailles.

Mme Perotto, femme de la victime, assistait à l'exécution.

Il voulait aller en Amérique !

Du Havre. — Un jeune homme, Louis Chianese qui tenta d'aller en Amérique, en voyageant dans une caisse et qu'on découvrit à bord du paquebot l'« Ile de France », a été transféré ce matin du Havre à Paris et envoyé au dépôt.

L'athlète Rigoulot blessé

De Paris. — Le fameux athlète Rigoulot, s'est blessé, hier soir, en tentant d'enlever au-dessus de ses épaules une barre de 185 kilos.

Il devra se reposer pendant de longs mois. L'examen médical, ce matin, fait craindre qu'en outre d'une déchirure musculaire, les os pubiens pourraient être atteints.

LE REMÈDE DE LA DOULEUR

Contre certains états aigus de rhumatisme, sciaticque rebelle, articulations douloureuses, maux de reins, on est étonné que l'action du Gandol soit si énergique. Il suffit de savoir que la suppression de l'acide urique anormal dans le sang est complète par l'emploi du Gandol qui, basé sur une récente découverte, après avoir éliminé ce poison, empêche qu'il se reproduise dans l'organisme. Après le traitement, le travail des reins est facilité, l'acide urique dissous est éliminé, sa surproduction arrêtée, les douleurs cessent et, comme par enchantement, l'organisme retrouve le bien-être. Pour 10 jours de traitement, le Gandol en cachets (sans ennui pour l'estomac), vaut 11 fr. 20. Pharmacie Orliac, à Cahors.

TRAVAILLEZ CHEZ VOUS

à faire bas, chaussettes, Pull-Overs ou Gilets de laine, sur petites machines, travail assuré par importantes Maisons.

Pour renseignements s'adresser : At Tricotage, 1, rue Clément-Marot, Cahors.

On demande aussi une BONNE et une EMPLOYÉE, sachant coudre.

Ce Journal est en lecture dans le hall de l'AGENCE HAVAS 62, Rue de Richelieu, PARIS

Mardi 5, Mercredi 6, Jeudi 7, Vendredi 8, Samedi 9, Dimanche 10 mai, en soirée -- Matinée et Soirée : Jeudi et Dimanche

PALAIS
DES FETES

Quatre de l'Infanterie

GRAND FILM SONORE ET PARLANT

PALAIS
DES FETES

Feuilleton du « Journal du Lot » 39

LE

VOEU DE NADIA

par Henry GRÉVILLE

XI

Il savait que Sophie ne pouvait s'empêcher de lui : il savait que cette jeune fille, élevée dans l'élégance et le goût le plus raffiné, ne saurait trouver de charmes dans un paysan mal dégrossi ; mais il sut lui présenter le sacrifice d'elle-même comme un apostolat.

Il trouvait d'autant moins d'obstacles dans l'exécution de son projet, que ne faisant d'aucune façon la cour à la jeune fille, il ne pouvait être considéré comme dangereux ni par elle-même, ni par sa mère. Il parlait toujours à un point de vue général et ne faisait point d'allusions personnelles.

Cependant, averti par un instinct secret, Volodia le regardait avec une méfiance qui était bien près de devenir de la haine. Il essayait, soit par lui-même, soit par Marthe, qui partageait ses craintes, de se tenir au courant du changement qui se produisait dans l'esprit de Sophie. Peine perdue ;

Tous droits réservés.

celle-ci était devenue un livre fermé. Enfin elle parla, et ce jour fut pour la famille de Korzof une date bien douloureuse.

XII

Le jour anniversaire de sa dix-neuvième année, en présence de son frère, de Marthe confondue et de Volodia atterré, Sophie dit tranquillement :

— Ma mère, je vous demande l'autorisation d'épouser Nicolas Stepline.

A cette demande, si imprévue et à tous les points de vue si absurde, Mme Korzof resta stupéfaite et crut avoir mal entendu.

— Je n'ai pas compris, dit-elle à sa fille, qui attendait sa réponse avec l'apparence du calme.

— Je vous ai demandé, ma mère, l'autorisation d'épouser Nicolas Stepline.

— Tu l'aimes donc ? s'écria Nadia bouleversée.

Sophie leva sur sa mère ses yeux purs et limpides.

— Non, dit-elle, pourquoi l'aimerais-je ? Il s'agit de réparer une injustice de la destinée, je m'y efforcerai de mon mieux ; il n'est pas besoin d'amour pour cela.

— Malheureuse enfant ! dit Mme Korzof en venant à elle et en la prenant dans ses bras, qui a pu te mettre de telles choses en l'esprit ? Est-ce que l'exemple de ton père et le mien ont jamais pu permettre à ta pensée de concevoir l'idée d'un mariage sans sympathie, sans convenan-

ce, sans amour ! Cet être grossier, brutal, mal élevé, à côté de toi, ma fille ! Tu n'y as pas réfléchi un instant ! Tu as subi une domination intéressée, et tu l'es laissé convaincre... C'est une folie passagère, mon enfant, n'est-ce pas ? Nous en causerons à tête reposée, et tu comprendras...

— Ma mère, interrompit Sophie avec fermeté, je veux épouser Nicolas Stepline. A notre époque d'inégalités sociales, c'est un devoir pour tout être intelligent et de bonne volonté de réparer autant qu'il est en son pouvoir les injustices de la destinée. C'est aux femmes riches d'épouser des hommes pauvres et intelligents, afin de servir ainsi la cause de la civilisation et celle du peuple.

— Oh ! fit Nadia en se cachant le visage dans les mains.

C'était le même langage qu'elle avait tenu jadis à son père, c'étaient presque identiquement les mêmes paroles ; elle s'en souvenait maintenant. Des profondeurs de sa mémoire surgissait la scène du jardin de Péterhof, où elle avait fait ce vœu téméraire... Elle avait réalisé son rêve, et son rêve lui avait donné le bonheur ; mais c'est qu'elle avait travaillé sur sa route un être noble et grand, un amour sans bornes ; son rêve avait pris corps, sans qu'elle s'abaissât ; au contraire, elle l'avait fait monter jusqu'à elle... Maintenant les mêmes chimères, les mêmes utopies allaient-elles condamner sa propre enfant ?

— Ma fille, dit-elle, tu me châties cruellement de mon imprudence. Ou je n'ai pas rempli tout mon devoir envers toi, ou je l'ai mal rempli. Dans les deux cas, tu es l'instrument de ma punition ; je ne croyais pas avoir mérité cela !

Sophie se jeta dans ses bras.

— Ma mère chérie, lui dit-elle, je t'aime et je te vénère ; mais ces principes sont ceux que tu as professés toute ta vie, tu ne peux pas les trouver mauvais aujourd'hui.

Ce n'est pas le principe qui est réprouvable, Sophie, dit Volodia de sa voix grave, c'est l'application que vous en faites.

Jusqu'à la personne n'avait rien dit : tout le monde se mit à parler à la fois.

Seul Pierre, embarrassé, restait muet. Cette scène n'avait pour lui rien d'imprévu : depuis trop longtemps il entendait émettre par son ami les idées auxquelles Sophie donnait aujourd'hui une consécration si douloureuse. Jusqu'à lors ces idées ne l'avaient pas choqué. Tout à coup, à la pensée de voir sa sœur unie à Stepline, il reculait intérieurement et restait décontenancé.

— Mon frère, dit la jeune fille en se tournant vers lui, pourquoi ne viens-tu pas à mon aide ?

Nadia regarda son fils d'un air sévère ; c'était lui qui avait introduit Stepline dans la maison ; il se trouvait être responsable en partie de ce qui arrivait.

— Eh bien, Pierre, continua Sophie, tu ne dis rien ? Cent fois tu as approuvé ces idées ; tu les trouvais alors grandes et généreuses ; au moment où je les mets en pratique, vas-tu m'abandonner, toi aussi ?

Mme Korzof regardait alternativement ses deux enfants avec une émotion douloureuse. Hélas ! Marthe l'avait avertie trop tard. Pendant que, repliée sur elle-même, elle vivait dans ses souvenirs de veuve, elle avait laissé errer loin d'elle l'âme de son fils et de sa fille.

La bonne Marthe lut ses pensées sur son visage et s'approcha d'elle tout doucement. Nadia la comprit et lui serra la main sans parler.

— Je comprends, ma mère, reprit la jeune fille, que ma demande te surprenne ; aussi je te demande de ne rien décider maintenant...

— Mais où prend-elle ce calme ? s'écria Mme Korzof, qui retrouva instantanément sa présence d'esprit ; elle nous bouleverse avec ses idées insensées, et pendant que nous restons éperdus, elle raisonne tranquillement comme un général d'armée qui dispose de ses troupes. Sophie, est-ce que tu me serais trompée ? est-ce que tu n'aurais pas de cœur ?

— Une rougeur subite, suivie d'une pâleur de cire, envahit le visage de Sophie : elle baissa les yeux et resta immobile.

De toutes les choses pénibles, sa mère venait de trouver celle qui lui était le plus sensible. La nature ar-

dente et spontanée de cette enfant se faisait une violence extrême pour préserver l'apparence de calme qui choquait si fort les siens, mais ils ne pouvaient le comprendre.

— Madame, dit Volodia, au milieu de la consternation générale, voulez-vous me permettre d'avoir un entretien d'un instant avec Sophie ?

Marthe regarda son frère avec surprise ; qu'allait-il dire ? Allait-il révéler son secret ? Le moment semblait mal choisi. Mme Korzof ouv

Aux antipodes

Dans les contrées les plus lointaines, les Pilules Pink, comme en France, très appréciées, car sous tous les climats, l'appauvrissement du sang et l'affaiblissement du système nerveux, entraînent les mêmes maladies, les mêmes défaillances de l'organisme.

Or, le sang, chez tous les hommes, est composé des mêmes principes et chez tous les hommes aussi, le système nerveux joue le même rôle dans l'économie générale. Il est donc compréhensible que les Pilules Pink, qui sont, par excellence, le régénérateur du sang et des forces nerveuses, exercent, sous toutes les latitudes, leur même bienfaisante action.



Mr. Wu-Ha-Yao

Les Pilules Pink ont, récemment, donné de remarquables résultats chez une éminente personnalité de l'Indochine, Mr. Wu-Ha-Yao, sous-préfet en congé, ex-assesseur au Tribunal mixte à Fort-Bayard, qui, après avoir fait usage des Pilules Pink a bien voulu nous envoyer sa photographie que nous sommes heureux de pouvoir publier.

Sans tous les climats et pour tous les tempéraments, les Pilules Pink sont un remède d'une exceptionnelle efficacité contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, les maux de tête, l'épuisement nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phicie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris, 8 francs la boîte, 45 francs les 6 boîtes plus 0,50 de timbre-taxe par boîte.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns for 'dernier', 'Cours du 25 avril', and 'Cours du 1er mai'. It lists various financial instruments like 'Fonds d'Etat', 'Crédit National', 'Crédit Foncier', and 'Communes' with their respective prices.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français

Exposition Coloniale Internationale de Paris (Mai à novembre 1931)

Billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion de l'Exposition Coloniale Internationale de Paris en 1931, il est délivré aux porteurs de bons à lots de cette Exposition pendant la période comprise entre l'avant-veille de l'ouverture de cette manifestation et la veille de sa fermeture...

Reduction sur le prix doublé des billets ordinaires simples à plein tarif : 30 0/0 de 200 à 500 kilomètres; 33 0/0 au-dessus de 500 kilomètres.

Une Agence de Voyageurs 126, Boulevard Raspail, à PARIS. Il est rappelé au Public que, pour faciliter les déplacements, la Cie d'Orléans possède 126, boulevard Raspail (Télép. : Litré 99-47) une Agence affectée au service des voyageurs.

Cette Agence délivre les diverses catégories de billets au départ de Paris pour toutes les destinations d'Orléans, du Midi, du Nord, de l'Est et d'Alsace et de Lorraine et fournit tous renseignements et brochures concernant les voyages sur ces Réseaux.

nation du Réseau d'Orléans et de ses au-delà sont acceptés à l'enregistrement, à cette Agence, comme ils le seraient dans une gare; en outre de la taxe afférente au transport par chemin de fer, il est perçu pour le transport de ces bagages, entre la dite agence et la gare de départ, les prix-ci-après :

un colis, 2 francs; par colis en sus du premier, 1 franc. Cette agence est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 8 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.

Bibliographie

Larousse Mensuel Sommaire du N° 291 - Mai 1931. Paul Appell, par M. G. Boucheny. Lucrèce Borgia, par M. Serge Fleury. Colibacillose, par M. le D^r J. Laumonier. Croix du combattant, par M. Joseph Durieux. La France sur le Rhin, par M. Claude Barjac. Hygiène mentale, par le D^r Bouquet. Histoire de la langue française, par M. Louis Coquilhem. Maisons d'éducation de la Légion d'honneur, par M. Emile d'Arnaville. Uruguay, par M. Paul Duffo. Le mois littéraire, scientifique, historique et juridique, théâtral et cinématographique, musical et artistique. 42 gravures. Mots croisés. Le numéro, 4 fr., chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13-21, rue Montparnasse, Paris (6^e).

L'OPINION

Journal de la semaine Paraissant tous les samedis 8, rue des Beaux-Arts, Paris, VI^e ar. Sommaire du samedi 25 avril 1931. Affaires extérieures : La République espagnole; Jacques Chastenet. Ce qu'on dit. Affaires intérieures : Radicaux contre socialistes; Pierre de Pressac. Notes et Figures : Organismes de tourisme; Louis Thomas. Chez le Président Gaston Doumergue; Georges Beaume. Balzac urbaniste; Edouard Deverin. Littérature : Suite populiste; Robert Bourget-Pailleur. En marge du diction-

naire de l'Académie. — Chronique internationale : Le front de combat linguistique, II : André Thérive. — Art, Curiosité : Les musées de province; Henri Clouzot. — Voyages : Le bicentenaire de Robinson; A. Chesnier

du Chesne. — Mémoires et Documents : La question des transports et l'extension de la région parisienne; Pierre de Pressac. — Les Disques : Phonographe et cinéma; Marie-Rose Duval.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des : ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente de yeux et des oreilles. MALADIES DES OS : Rachitisme, Scorfulose des enfants. MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angiome de poitrine, Tuberculose. ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Régles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique. NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque façon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. » Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique

Étude de Maître Robert SÉGUY, Licencié en droit, Avoué près le Tribunal civil de Cahors, rue St-Pierre

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE de DIVERS IMMEUBLES sis sur la Commune de Saint-Pantaléon (Lot)

L'adjudication aura lieu le JEUDI VINGT-HUIT MAI MIL NEUF CENT TRENTE-ET-UN à DEUX HEURES DU SOIR, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice.

On fait savoir à qui il appartient de toutes personnes qui pourront en prendre communication sans frais, ainsi que pour servir de minute d'enchères.

pour y être tenu à la disposition de toutes personnes qui pourront en prendre communication sans frais, ainsi que pour servir de minute d'enchères.

DÉSIGNATION DES Immeubles à vendre

TELE QU'ELLE A ÉTÉ FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET AU CAHIER DES CHARGES. PREMIER LOT. Ce lot comprendra : Un immeuble à usage de maison d'habitation, destiné aux propriétaires, tenant du côté nord à la propriété de Manieu, du côté sud à Bessières et à Lacour, composé de deux pièces, construit en pierres de taille et moellons, couvert en tuiles canal, ladite maison ayant une cave au rez-de-chaussée, un premier étage, un grenier au-dessus, ayant sa principale façade du côté du midi, percée de deux ouvertures, la porte d'entrée et une fenêtre; une deuxième fenêtre se trouve sur la façade côté ouest, tandis que sur la façade est il n'y a qu'une petite ouverture. Ladite maison est construite sur le numéro neuf (9), section C8 du plan cadastral de ladite commune de Saint-Pantaléon, d'un revenu net de trente-sept francs cinquante.

Un article en nature de terre, sis au lieu dit « La Combte du Colombier », sous les numéros sept (7), huit (8), neuze (9), quinze (15), seize (16), dix-sept (17), dix-huit (18), vingt (20), vingt-deux (22), vingt-trois (23), vingt-cinq (25), de la section C6, pour une contenance d'environ un hectare, soixante-douze ares, quarante centiares, classe U3 et pour un revenu cadastral de quatre francs quatre-vingt-quatorze. Tous ces numéros sont situés au sud avec la Veuve Delbes, au nord et à l'ouest à Monsieur Bessières.

Un article en nature de terre, sis au lieu dit « La Combte du Colombier », sous les numéros sept (7), huit (8), neuze (9), quinze (15), seize (16), dix-sept (17), dix-huit (18), vingt (20), vingt-deux (22), vingt-trois (23), vingt-cinq (25), de la section C6, pour une contenance d'environ un hectare, soixante-douze ares, quarante centiares, classe U3 et pour un revenu cadastral de quatre francs quatre-vingt-quatorze. Tous ces numéros sont situés au sud avec la Veuve Delbes, au nord et à l'ouest à Monsieur Bessières.

Un article en nature de terre, sis au lieu dit « La Combte du Colombier », sous les numéros sept (7), huit (8), neuze (9), quinze (15), seize (16), dix-sept (17), dix-huit (18), vingt (20), vingt-deux (22), vingt-trois (23), vingt-cinq (25), de la section C6, pour une contenance d'environ un hectare, soixante-douze ares, quarante centiares, classe U3 et pour un revenu cadastral de quatre francs quatre-vingt-quatorze. Tous ces numéros sont situés au sud avec la Veuve Delbes, au nord et à l'ouest à Monsieur Bessières.

Un article en nature de terre, sis au lieu dit « La Combte du Colombier », sous les numéros sept (7), huit (8), neuze (9), quinze (15), seize (16), dix-sept (17), dix-huit (18), vingt (20), vingt-deux (22), vingt-trois (23), vingt-cinq (25), de la section C6, pour une contenance d'environ un hectare, soixante-douze ares, quarante centiares, classe U3 et pour un revenu cadastral de quatre francs quatre-vingt-quatorze. Tous ces numéros sont situés au sud avec la Veuve Delbes, au nord et à l'ouest à Monsieur Bessières.

Après les adjudications partielles des sept lots ci-dessus, ces lots seront réunis et remis en vente en un seul lot, sur la mise à prix formée du montant de leurs adjudications partielles. Au cas de non-enchère à ce prix global, ils demeureront adjugés aux adjudicataires partiels.

CAHORS, IMP. COUSSLANT.